CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97205** **VALABLE JUSQU'AU** **15/09/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1987

Raison sociale : NOUVELLE ASSAINISSEMENT ADDUCTION D EAU

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/03/2024

Sigle : SNAA

Capital : 3 500 000

ZI DU MARMAJOU
65700 MAUBOURGUET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARBES 34136972600052

Siret : 341 369 726 00052

Téléphone : 05 62 36 88 12 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4221Z

Numéro caisse de congés payés : 10879J

Responsabilité légale :
TERRE HOLDING (439 583 832) / TERRE LIONEL PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2730444

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2730444

Site Internet : http://acchini-snaa.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

E-mail : julien.boisson@acchini-snaa.fr

Effectif moyen : 152 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 33 491 983 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	152	11/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 14:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.